



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LE CLUB DE PARIS REDUIT LA DETTE DU SENEGAL AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

**1.** Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Brésil, réunis le 9 juin 2004, ont pris note de la charge de la dette extérieure du Sénégal et ont convenu de recommander à leurs Gouvernements une réduction du stock de sa dette.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, le Sénégal a franchi le 19 avril 2004 le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des Pays Pauvres très Endettés (initiative PPTE renforcée).

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Sénégal à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à réunir les conditions pour une croissance économique soutenable et pour la réduction de la pauvreté dans toutes ses dimensions.

**2.** Ils ont décidé d'annuler 94 M\$ en valeur actuelle nette ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

La plupart des créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels de sorte que la dette due par le Sénégal aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 336 M\$ supplémentaires en valeur actuelle nette.

**3.** Le Sénégal s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux). Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement au moins aussi favorable au Sénégal.

### **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Sénégal étaient les représentants des gouvernements de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le Brésil, un créancier majeur du Sénégal, a aussi participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, du Japon, et de la Fédération de Russie ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement et de l'OCDE.

La délégation du Sénégal était conduite par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

### **Notes techniques**

1. Le programme économique du Sénégal est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Le Sénégal a franchi le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTTE renforcée le 19 avril 2004.

2. Les représentants des pays créanciers ont également accepté d'inclure dans la négociation de la dette du Sénégal une clause volontaire de conversion de créances.

3. La dette publique du Sénégal était d'environ 2 538 M\$ en valeur actuelle nette fin 2002 (source : rapports FMI et AID du 29 mars 2004, publiés sur le site Internet du FMI : [www.imf.org](http://www.imf.org) et de la Banque Mondiale : [www.worldbank.org/hipc](http://www.worldbank.org/hipc)). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 31 décembre 2002 à 586 M\$ en valeur actuelle nette.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Sénégal s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. La délégation du Sénégal a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur traitement.